

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1221

11 mai 2015

### SOMMAIRE

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l. . . . .	58569	Lieven Invest S.A. . . . .	58587
Actavis, Inc. SCS . . . . .	58569	Maisons Baijot Luxembourg S.à r.l. . . . .	58569
Alfa First . . . . .	58568	Meridian Group Investments S.à r.l. . . . .	58580
Andimilian . . . . .	58567	Metinvest Development S.à r.l. . . . .	58566
Apax Edison Holdco S.à r.l. . . . .	58568	Mref III Aberdeen Investments S.à r.l. . . . .	58588
Ardilla Segur SA . . . . .	58567	MREF III Sheffield Holdings S.à r.l. . . . .	58588
Argus Medtrial Holdings S.à r.l. . . . .	58567	Mylan Luxembourg L3 SCS . . . . .	58571
Aviso Investment S.A. . . . .	58563	Netto Bureau S.à.r.l. . . . .	58584
Bijoux Clio S. à r. l. . . . .	58563	Nitt Kou Am Weurseuk S.A. . . . .	58566
Blue Harbour S.à r.l. . . . .	58565	Nordea Fund of Funds, SICAV . . . . .	58569
Brahms Construction S.à.r.l. . . . .	58570	Opexia PSF S.A. . . . .	58605
Cabinet Vétérinaire HILGER-WEBER Sarl . . . . .	58570	Pinnacle S.à r.l. . . . .	58564
Casa Reha Luxembourg S. à r.l. . . . .	58565	Ram (Lux) Tactical Funds II . . . . .	58562
Creation Distribution Exclusive S.à r.l. . . . .	58570	Simius Promotions S.à.r.l. . . . .	58568
Diddeleng Taxi Martins SARL . . . . .	58607	Socfinde S.A. . . . .	58564
FIT Fund . . . . .	58566	T-C Europe S.à r.l. . . . .	58563
Immobilière Bartimes-Schilling S.A. . . . .	58608	Vanbrassen S.A. . . . .	58567
INIPI S.à r.l. . . . .	58566	Van de Velde S.A. . . . .	58564
Jardipal Spf S.A. . . . .	58563	Vietnam Emerging Market Fund SICAV . . . . .	58565
J&E Investments S.à r.l. . . . .	58570	Villebon Finance S.à r.l. . . . .	58573
Liberty Capital S.A. . . . .	58562	Zender International S.A. . . . .	58562

**Zender International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 56.102.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du *20 mai 2015* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015064457/506/17.

---

**Liberty Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.141.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *20/05/2015* à 10.15 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2014;
- Affectation du résultat au 31.12.2014;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2015063537/18.

---

**Ram (Lux) Tactical Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.133.

The Board of Directors convenes the Shareholders of the SICAV to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the company on *20 May 2015* at 4.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2014
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Appointment of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (ifs.fds@bdll.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2015063544/755/19.

---

**Bijoux Clio S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 55BIS, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 54.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044926/9.

(150051796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**T-C Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.183.

Les statuts coordonnés au 11 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015047420/11.

(150053928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Aviso Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2015 à 09.00 heures au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec l'ordre du jour  
suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015064460/534/16.

**Jardipal Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20/05/2015 à 10.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2014;
- Affectation du résultat au 31.12.2014;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant  
l'Assemblée au Siège Social.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2015063536/18.

**Van de Velde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 183.515.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 27 mai 2015 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2015 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 27 mai 2015 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015058710/534/15.

---

**Pinnacle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 169.193.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2015 que:

- Monsieur Francisco Menjibar démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 23 février 2015;

- Monsieur Mark Richards, né le 18 décembre 1985 à Oxford (Royaume-Uni), et ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN, Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant de classe B avec effet au 4 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045312/16.

(150051484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

**Socfinde S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 9.571.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 4, avenue Guillaume, à L-1650 Luxembourg, le mardi 19 mai 2015 à 16h30 avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
6. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 13 mai 2015 au plus tard, aux guichets de ING Luxembourg, 52, route d'Esch, 2965 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2015058708/23.

---

**Blue Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 104.277.

—  
EXTRAIT

- Veuillez noter la démission avec effet au 12 mars 2015 de Bart Jan Willem d'Ancona, comme gérant de la société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.  
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2015047611/13.

(150054460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.101.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

—  
EXTRAIT

Par avis de transfert du 20 février 2015, l'actionnaire ICG European Fund 2006 No.2 S.A., a change sa forme juridique en ICG European Fund 2006 No 2, SARL., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 149429.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015047627/14.

(150054457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Vietnam Emerging Market Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 187.013.

Shareholders of Vietnam Emerging Market Fund SICAV are hereby invited to the

**ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS**

which will be held at 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen on 20 May 2015 at 3.00 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and auditor's report
2. Approval of the consolidated financial statements of the Company for the financial year ending 31 December 2014
3. Discharge of the members of the Board of Directors
4. Re-election of Nguyen Xuan Minh, Nguyen Hoai Thu, Felix von Hardenberg and Heikki Nakari as members of the Board of Directors to serve until the next Annual General Meeting of the Company
5. Appointment of auditor to serve until the next Annual General Meeting
6. Profit/Loss appropriation

Shareholders are advised that the items of the agenda are not subject to an attendance requirement and decisions will be approved by a simple majority of the shareholders present or represented at the Meeting. Pursuant to Article 26 of the Law of 17 December 2010 on Undertakings for Collective Investments, the shares in circulation on the fifth day prior to the Annual General Meeting (key date) shall form the basis for the majority required for the resolutions.

Shareholders who wish to attend the Meeting are kindly requested to register by close of business on 15 May 2015 at the latest. If you are unable to attend the Meeting, you may submit a proxy by mail to the registered office of Vietnam Emerging Market Fund SICAV or by facsimile at 00352-44903-4506 or by e-mail at [directors-office@dz-privatbank.com](mailto:directors-office@dz-privatbank.com).

Strassen, May 2015.

*By order of the Board of Directors .*

Référence de publication: 2015064459/755/27.

---

**INIPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 96.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045878/9.

(150052451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

---

**Metinvest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.100.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 156.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Metinvest Development S.à r.l.

Référence de publication: 2015047244/11.

(150053606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Nitt Kou Am Weurseuk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 95.530.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour mandat

Carine Agostini

Référence de publication: 2015046581/13.

(150052971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**FIT Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 22.648.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de FIT FUND se tiendra le mardi 19 mai 2015 à 10 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014; affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
4. Nominations statutaires.
5. Perspectives de développement.
6. Divers.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de ladite assemblée.

IF YOU HAVE ANY PROBLEMS RECEIVING THIS MESSAGE PLEASE CALL

SI CE MESSAGE NE VOUS ARRIVE PAS EN BON ETAT VEUILLEZ APPELER: (352) 26 33 43 42

Référence de publication: 2015058704/21.

---

**Andimilian, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6995 Rameldange, 6, Hannert de Kleppbeem.  
R.C.S. Luxembourg B 185.988.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047560/10.

(150055181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Ardilla Segur SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 137.746.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2015047562/13.

(150054765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Vanbrassen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 182.532.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 mai 2015 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2015 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 27 mai 2015 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2015058711/534/15.

---

**Argus Medtrial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 161.502.

*Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 13 Mars 2015*

Les associés de la Société ont pris acte le 13 Mars 2015 de la démission de Preeti Kotwani-Khitri de ses fonctions de gérant classe A de la Société avec effet au 10 Mars 2015.

Les associés de la Société ont pris acte le 13 Mars 2015 de la nomination, en remplacement de Preeti Kotwani-Khitri, d'Antonio Lopes, ayant son adresse professionnelle au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, effective à compter du 10 Mars 2015, comme gérant de classe A de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Argus Medtrial Holdings S.à r.l.

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2015047565/16.

(150054448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Apax Edison Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 625.525,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.981.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 23 mars 2015 que:

- Monsieur Francisco Menjibar démissionne de son mandat de Gérant de Classe B de la Société avec effet au 17 mars 2015;

- Monsieur Albert Costa, né le 04 août 1983 à Barcelone, Espagne et, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet au 23 mars 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047561/17.

(150054484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Alfa First, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 193.322.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 mars 2015*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de SHON INVEST en sa qualité d'administrateur de la Société

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer la société CIAMAN S.à.r.l., ayant son siège social au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.323, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020. Le nouvel Administrateur aura comme représentant permanent, dans le cadre de son mandat d'Administrateur de la Société, Monsieur Alain LAM, né le 28 février 1969 à Rose-Hill (Ile Maurice), ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen.

*Pour ALPHA FIRST*

Référence de publication: 2015047549/18.

(150054468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Simius Promotions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.895.

—  
*Extrait de l'assemblée générale des associés:*

Suite à diverses cessions de parts sous seing privé en date du 25 mars 2015, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

Monsieur René Müller

15, rue de la Montagne

L-7238 Walferdange . . . . . 50 parts sociales

Monsieur Jean-Marc Alberty

48, rue de la Libération

L-5969 Itzig . . . . . 50 parts sociales

Total: . . . . . 100 parts sociales

Rodange, le 25 mars 2015.

*Les associés*

Référence de publication: 2015048007/19.

(150054807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Maisons Bajot Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Sonlez, 27, rue J.-B. Determe.

R.C.S. Luxembourg B 189.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047232/9.

(150053630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2015047267/11.

(150054065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Actavis, Inc. SCS, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 172.847.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2015.

Actavis, Inc SCS

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015046805/14.

(150054061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Accudyne Industries Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 10.015.358,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.083.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 18 mars 2015, que l'associé unique a pris acte de:

- la démission du conseil de gérance de la Société de Madame Erica Kathleen Herberg en tant que gérant de classe A avec effet au 18 mars 2015;

- la nomination de Monsieur Andrew John Howlett-Bolton, né le 16 avril 1980 à Reading, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 18 mars 2015 et pour une durée illimitée en tant que gérant de classe A du conseil de gérance de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Pour extrait conforme

Accudyne Industries Acquisition S.à r.l.

Référence de publication: 2015046802/20.

(150053527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**J&E Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047824/9.

(150054500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Creation Distribution Exclusive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 170.323.

Changement d'adresse de la société Luxglobal Services Sàrl demeurant actuellement à l'adresse suivante: 50, Rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG

Extrait sincère et conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015047647/11.

(150054415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Brahms Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.  
R.C.S. Luxembourg B 145.224.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 janvier 2015*

Monsieur Brahim CHAOUICHE, né le 15 avril 1976 à Thionville (France), demeurant 18, route de Zoufftgen L-3598 Dudelange, est nommé gérant pour une durée indéterminée

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015046286/12.

(150053339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Cabinet Vétérinaire HILGER-WEBER Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 59, Montée de Krakelshaff.  
R.C.S. Luxembourg B 144.166.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 17 mars 2015*

*Première résolution:*

Révocation, avec effet immédiat, de Madame Laurence HILGER de sa fonction de gérante de la Société.

*Deuxième résolution*

Transfert de l'adresse de la gérante, Madame Véronique WEBER, du 2, rue Edward Steichen, L-3324 Bivange, au 59, montée de Krakelshaff, L-3235 Bettembourg

*Troisième résolution*

Nomination de Madame Carole JUNGBLUT, médecin-vétérinaire, née le 04 mai 1984 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3235 Bettembourg, 59, Montée de Krakelshaff, en qualité de gérante, pour une durée indéterminée.

La nouvelle gérante pourra engager la Société par sa signature unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

*Pour Cabinet vétérinaire HILGER-WEBER S.à r.l.*

*Les gérants*

Référence de publication: 2015046289/22.

(150053058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---

**Mylan Luxembourg L3 SCS, Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 1.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.691.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of March.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mylan International Holdings, Inc., an Incorporation, incorporated and existing under the laws of the state of Vermont, United States of America, having its registered office at 110, Lake Street, 05478 St. Albans, United States of America, registered with the Register of Vermont,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 March 2015, and

2) Mylan LHC Inc., an Incorporation, incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 615, S. DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware, United States of America, registered with the Secretary's Office of the state of Delaware under number 070974-459-4415018,

duly represented for the purposes hereof by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 March 2015.

The appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Mylan Luxembourg L3 S.C.S., a société en commandite simple incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133691 (the "Company"), incorporated by virtue of a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 10 September 2007, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2919 of 14 December 2007.

The appearing parties then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr. Alan Weiner as liquidator of the Company; and
3. Definition of the powers and remuneration to be granted to Mr. Alan Weiner in his capacity as liquidator of the Company.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution:*

In accordance with the provisions of articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Shareholders decide to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

*Second resolution:*

The Shareholders resolve to appoint Mr. Alan Weiner, born on 22 July 1962 in New York, United States of America, with professional address at 405 Lexington Avenue, New York, NY 10174, United States of America, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

*Third resolution*

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers, as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all acts and take all necessary actions as provided for by article 145 of the Law, and is hereby expressly dispensed from any requirement tending to the obtaining of either the prior approval, or the ratification by the Shareholders of the Company, with regard to any matters for the purposes of which such an approval or ratification are usually required.

The Liquidator may, as applicable, exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registrations, renounce all real rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission, and remove any attachments, with or without payment of any and/or all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance, as deemed necessary within the frame and for the purposes of the Company's liquidation.

The Liquidator is relieved from drawing up an inventory of the Company for the purposes of the Company's liquidation, and may therefore refer to the Company's financial statements with this respect.

The Liquidator may, under his sole responsibility, for any special or specific operations, delegate through his sole signature to one or more proxies, agents or representatives, such powers as it may determine, and for such period as shall be deemed necessary in order to carry out his role as Liquidator of the Company.

The Liquidator may distribute some, several or all of the Company's assets to the Shareholders either in cash or in kind, at his discretion.

The Shareholders resolve to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Es Folgt die Deutsche Übersetzung:**

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, am elften März.

Vor uns, Maître Martine Schaeffer, Notar mit Geschäftssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Mylan International Holdings, Inc., eine Incorporation, gegründet und existierend unter dem Recht des Bundesstaates Vermont, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Sitz in 110, Lake Street, 05478 St. Albans, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Gesellschaftsregister des Bundesstaates von Vermont,

hier wirksam vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, berufsansässig in Luxemburg, Großherzogtums Luxemburg, kraft Vollmacht ausgestellt am 11. März 2015; und

2) Mylan LHC Inc., an Incorporation, eine Incorporation, gegründet und existierend unter dem Recht des Bundesstaates von Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Sitz in 615, S. DuPont Highway Dover, 19901 Kent County, Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen im Gesellschaftsregister des Bundesstaates von Delaware unter der Nummer 070974-459-4415018,

hier wirksam vertreten durch Herrn Stéphane Joly-Meunier, berufsansässig in Luxemburg, Großherzogtums Luxemburg, kraft Vollmacht ausgestellt am 11. März 2015.

Die erschienenen Parteien sind sämtliche Gesellschafter (die „Gesellschafter“) der Mylan Luxembourg L3 S.C.S., einer société en commandite simple gegründet und existierend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 133691 (nachfolgend die „Gesellschaft“), gegründet am 10. September 2007 gemäß einer Urkunde der Notarin Maître Martine Schaeffer, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 2919 vom 14. Dezember 2007.

Die Gesellschafter erwogen sodann die folgende Tagesordnung:

#### *Tagesordnung:*

1. Auflösung der Gesellschaft und Entscheidung, die Gesellschaft abzuwickeln;
2. Ernennung des Herrn Alan Weiner als Abwickler der Gesellschaft;
3. Bestimmung der Vollmachten des Abwicklers Herr Alan Weiner und seiner Entlohnung.

Nach Durchsicht und Erwägung der verschiedenen Tagesordnungspunkte baten die Gesellschafter den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter entscheiden gemäß Artikel 141-151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“), die Gesellschaft aufzulösen und den Abwicklungsprozess zu beginnen.

#### *Zweiter Be*

Als Folge des vorangehenden Beschlusses, beschließen die Gesellschafter als Abwickler Herrn Alan Weiner, mit professioneller Adresse in 405, Lexington Avenue, USA - NY 10174, New York, Vereinigte Staaten von Amerika, zu ernennen (der „Abwickler“).

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, dass der Abwickler, zur Erfüllung seiner Pflichten, mit den weitestgehenden Befugnissen, wie in den Artikeln 144 bis 148bis des Gesetzes vorgesehen, ausgestattet werden soll.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 des Gesetzes genannten Handlungen auch ohne Erfordernis eines zusätzlichen Zustimmungsaktes seitens der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter ausüben.

Der Abwickler kann, sofern einschlägig, den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle Grundpfandrechte, Vorzugsrechte, Hypotheken sowie Anfechtungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, gegen oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschreibungen, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen.

Der Abwickler ist von der Pflicht entbunden ein Inventar zu erstellen; er kann auf die Konten der Gesellschaft Bezug nehmen.

Er kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte auf einen oder mehrere Bevollmächtigte in einem von ihm bestimmten Umfang und Zeitraum übertragen.

Der Abwickler kann einen Teil oder das gesamte Vermögen der Gesellschaft an die Gesellschafter nach seiner Wahl in bar oder als Sachleistung im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapitel ausgeben.

Die Gesellschafter beschließen, die Entlohnung des Abwicklers, wie sie zwischen den betroffenen Parteien vereinbart worden ist, zu akzeptieren.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Person diese Urkunde in englischer Sprache verfasst worden ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen der erschienenen Personen und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg, an dem oben aufgeführten Tage unterzeichnet.

Nach Vorlesung des Vorstehenden gegenüber den erschienenen Personen, deren Name und Wohnsitz dem Notar bekannt ist, haben diese Personen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Joly-Meunier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 mars 2015. 2LAC/2015/6159. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047224/133.

(150053562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

### **Villebon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 195.585.

#### — STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth of March.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEVNOS INVESTMENTS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116 983,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on March 13<sup>th</sup>, 2015.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

#### **Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

#### **Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "VILLEBON FINANCE S. à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company with a nominal value of one euro (1.- EUR) each.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

The shares are freely transferable among partners. The shares are transferable to non-partners only with the prior approval of partners representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

### Title III. - Management - Partners

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall validly be bound in all circumstances by the sole signature of one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

### Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which is the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

#### **Title V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Upon dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

#### **Title VI. - General Provisions**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.

##### *Subscription - Payment*

The shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) have been subscribed as follows:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed: . . . . .	12,500 shares
TOTAL: . . . . .	12,500 shares

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1.400.-EUR).

##### *Resolutions of the sole partner*

The sole partner, prenamed, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

1) The company will be administered by two (2) managers nominated for an unlimited duration:

a) Mr Christian TAMISIER, lawyer, born on 24 April 1961 in Geneva (CH), residing professionally in CH-1205 Geneva, 8, rue St. Léger;

b) Mr Eric GILSON, private employee, born on 25 September, 1971 in Libramont (B), with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

##### **A COMPARU:**

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 983,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donné sous seing privé à Luxembourg le 13 mars 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet, durée, dénomination, siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "VILLEBON FINANCE S. à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Titre II. - Capital, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales de un euro (1 EUR) chacune.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, soit par télégramme, télex ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyés par lettre ou télécopie.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### **Titre III. - Gérance - Associés**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions décrites ci-après.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### **Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

#### **Titre V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

#### **Titre VI. - Disposition générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

##### *Souscription - Libération*

Les parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) ont été souscrites comme suit:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prénommée: .....	12.500 parts sociales
TOTAL: .....	12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

##### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique, prénommée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christian TAMISIER, avocat, né le 24 avril 1961 à Genève (CH), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St. Léger;

b) Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5871. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046721/361.

(150053262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 17.491,98.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-third day of March,  
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175 116 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 797 of 4 January 2013, amended for the last time by a deed of 20 February 2015 of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167 652 and having a share capital of GBP 300,000 (three hundred thousand British Pounds Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147 995 and having a share capital of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euro) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., a company from the State of Colorado, incorporated and established under the laws of the United States of America, having its registered office at 555, 17<sup>th</sup> Street, USA -CO 80202 Denver, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19 941 008 914 (Anschutz); and

London Arena Investments Limited (formerly named O2 Investments Limited), a limited company, incorporated and established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8 296 878 (London Arena),

(together, the Shareholders),

hereby represented by Iuliia Foca, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices sent to all the Shareholders on 11 March 2015;

II. That it is acknowledged and agreed by the Shareholders that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Proposal to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 4.08 (four British Pounds Sterling and eight pence) with the issuance of 72 (seventy-two) new Class A2 shares and 132 (one hundred and thirty-two) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 72 (seventy-two) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 2,160.00 (two thousand one hundred and sixty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 108 (one hundred and eight) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 291,541.68 (two hundred ninety-one thousand five hundred forty-one British Pounds Sterling and sixty-eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 24 (twenty-four) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 64,787.04 (sixty-four thousand seven hundred and eighty-seven British Pounds Sterling and four pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

3. Proposal to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company, as specified under point 2. above.

4. Proposal to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares on the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting notes that all Shareholders, representing the entire share capital, are duly represented and that the Meeting is therefore validly constituted.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 4.08 (four British Pounds Sterling and eight pence) with the issuance of 72 (seventy-two) new Class A2 shares and 132 (one hundred and thirty-two) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

*Second resolution*

Therefore, the Shareholders resolve to record:

(a) the subscription to 72 (seventy-two) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 2,160.00 (two thousand one hundred and sixty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 108 (one hundred and eight) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 291,541.68 (two hundred ninety-one thousand five hundred forty-one British Pounds Sterling and sixty-eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 24 (twenty-four) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 64,787.04 (sixty-four thousand seven hundred and eighty-seven British Pounds Sterling and four pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

*Intervention - Subscriptions - Payment*

The Shareholders, hereby represented by Iuliia Foca, pre-named, by virtue of proxies given under private seal, declare each to subscribe individually as follows:

(a) Queensgate to 72 (seventy-two) new Class A2 shares together with a share premium of GBP 2,160.00 (two thousand one hundred and sixty British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 2,161.44 (two thousand one hundred and sixty-one British Pounds Sterling and forty-four pence);

(b) London Arena to 108 (one hundred and eight) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 291,541.68 (two hundred ninety-one thousand five hundred forty-one British Pounds Sterling and sixty-eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 291,543.84 (two hundred ninety-one thousand five hundred forty-three British Pounds Sterling and eighty-four pence); and

(c) LBR to 24 (twenty-four) new Class B2 shares together with a share premium of GBP 64,787.04 (sixty-four thousand seven hundred and eighty-seven British Pounds Sterling and four pence) which shall be attached to the new Class B2 so

that the total paid for such shares is equal to GBP 64,787.52 (sixty-four thousand seven hundred eighty-seven British Pounds Sterling and fifty-two pence).

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s subscribed share capital is set amount of GBP 17,491.98 (seventeen thousand four hundred ninety-one British Pounds Sterling and ninety-eight pence), represented by 298,519 (two hundred and ninety-eight thousand five hundred and nineteen) class A1 shares, 10,162 (ten thousand one hundred and nineteen) class A2 shares, 547,284 (five hundred forty-seven thousand two hundred and eighty-four) class B1 shares, 18,633 (eighteen thousand six hundred and thirty-three) class B2 shares, 1 (one) class C1 shares, each having a par value of GBP 0.02 (two pence).”

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de mars.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire résident à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de la société Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 116 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°797 du 4 Janvier 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte daté du 20 février 2015 par Maître Edouard Delosch, notaire résident à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**ONT COMPARU:**

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 652, ayant un capital social de 300.000 GBP (trois cent mille Livres Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 995, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cent Euros) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., une société établi sous l’égide du droit de l’Etat du Colorado, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social sis 555, 17<sup>th</sup> Street, USA - CO 90202 Denver, immatriculée auprès du Secrétaire d’Etat du Colorado sous le numéro 19 941 008 914 (Anschutz); et

London Arena Investments Limited (anciennement dénommée O2 Investments Limited), une société à responsabilité limitée de anglais, ayant son siège social sis Newall road, World Business Centre 2, GB -TW6 2SF Hounslow Middlesex, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d’Angleterre et de Galles (Registrar of the Companies for England and Wales) sous le numéro 8 296 878 (London Arena),

(ensemble, les Associés),

ici représentés par Iuliia Foca, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les Associés en date du 11 mars 2015;

II. Que les Associés se sont mis d'accord et reconnaissent que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 4.08 GBP (quatre Livres Sterling et huit pence) par la création et l'émission de 72 (soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe A2 et 132 (cent trente-deux) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et classe B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

2. Proposition d'accepter:

(a) la souscription à 72 (soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 2.160,00 GBP (deux mille cent soixante Livres Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 108 (cent huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 291.541,68 GBP (deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-une Livres Sterling et soixante-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 24 (vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 64.787,04 GBP (soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et quatre pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c), ci-dessus, en numéraire.

3. Proposition de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société, spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Proposition de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée note que la totalité des Associés, représentant l'entière part du capital social, sont représentées et que l'Assemblée est donc valablement constituée.

IV. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 4.08 GBP (quatre Livres Sterling et huit pence) par la création et l'émission de 72 (soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe A2 et 132 (cent trente-deux) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et classe B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, les Associés décident d'enregistrer:

(a) la souscription à 72 (soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 2.160,00 GBP (deux mille cent soixante Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 108 (cent huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 291.541,68 GBP (deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-une Livres Sterling et soixante-huit pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 24 (vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 64.787,04 GBP (soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et quatre pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c).

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Les Associés, ici représentés par Iuliia Foca précitée, en vertu des procurations données sous seing privé, déclarent chacun souscrire comme suit:

a. Queensgate souscrit à 72 (soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe A2 avec une prime d'émission de 2.160,00 GBP (deux mille cent soixante Livres Sterling) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe A2, soit un paiement total de 2.161,44 GBP (deux mille cent soixante-une Livres Sterling et quarante-quatre pence) pour telle souscription;

b. London Arena souscrit à 108 (cent huit) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 291.541,68 GBP (deux cent quatre-vingt-onze mille cinq cent quarante-une Livres Sterling et soixante-huit pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 291.543,84 GBP (deux cent quatre-vingt-et-onze mille cinq cent quarante-trois Livres Sterling et quatre-vingt quatre pence) pour telle souscription; et

c. LBR souscrit à 24 (vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 64.787,04 GBP (soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et quatre pence) laquelle sera attachée aux nouvelles parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 64.787,52 GBP (soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-sept Livres Sterling et cinquante-deux pence) pour telle souscription.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 17.491,98 (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-et-une Livres Sterling et quatre-vingt-dix-huit pence) représenté par 298.519 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales classées A1, 10.162 (dix mille cent-soixante-deux) parts sociales de classe A2, 547,284 (cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe B1, 18.633 (dix-huit mille six cent trente-trois) parts sociales de classe B2, 1 (une) part sociale de classe C1, ayant chacune une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence)."

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euro (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. FOCA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation: DAC/2015/4929. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047216/244.

(150054136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

### **Netto Bureau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3251 Bettembourg, 74, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 195.599.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Vitor MURTEIRA, contrôleur financier, né le 24 novembre 1978 à Carnaxide/Oeiras (Portugal), ayant son adresse au 74, Rue Michel Lentz, L-3251 Bettembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prestation de services de nettoyage pour des bureaux professionnels ainsi que pour les domiciles de particuliers.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de «Netto Bureau S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette

urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les parts sociales sont souscrites par Monsieur Vitor MURTEIRA, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élever à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions*

Et aussitôt Monsieur Vitor MURTEIRA, prénommé, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-3251 Bettembourg, 74, rue Michel Lentz.
2. L'associé unique décide de nommer Madame Maria Elvira DE OLIVEIRA FERREIRA BROCHADO, née le 28 juin 1969 à Sao Martinho de Antas (Portugal), demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 40, boulevard J.F. Kennedy, en tant que gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans la qualité telle que précisée ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. MURTEIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 mars 2015. 1LAC/2015/8251. Reçu soixante-quinze euros. € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047264/145.

(150053662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

### **Lieven Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.258.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 octobre 2014 que:

- la cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 13 février 2012 de nommer Pinango Corp., une société de droit seychellois, établie et ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Steet, Victoria, Mahe (Seychelles), aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Laurent KIND, administrateur démissionnaire, a été ratifiée;

- la démission en date du 29 octobre 2014 de Pinango Corp. de son mandat d'Administrateur de la société a été accepté;

- M. Oliver BRAZIER, administrateur de sociétés, né le 11 août 1969 à Waiblingen (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; a été nommé aux fonctions d'Administrateur de la société, pour un mandat de 2 (deux) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015045182/24.

(150051944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**MREF III Sheffield Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Mref III Aberdeen Investments S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.859.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) MREF III GP Limited, a company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number 08405058 (“MREF III”), acting on behalf of Moorfield Real Estate Fund III “A” Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015419 (“MREF III “A””)

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given; and

2) MREF III, aforementioned, acting on behalf of Moorfield Real Estate Fund III “B” Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015420 (“MREF III “B””),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

3) MREF III, aforementioned, acting on behalf of Moorfield Real Estate Fund III “PC” Limited Partnership, an investment fund, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Nightingale House, 65 Curzon Street, London W1J 8PE, registered with the Companies House under number LP015418 (“MREF III “PC””),

duly represented by Mr. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders (the “Shareholders”) of MREF III Aberdeen Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under registration number B 188859, incorporated on 9 July 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, published with the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* on 30 September 2014 under number 2643 (the “Company”).

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the “Agenda”):

*Agenda*

1. Change of name of the Company from “MREF III Aberdeen Investments S.à r.l.” to “MREF III Sheffield Holdings S.à r.l.”;

2. Stock split of the Company’s shares, by splitting the share capital of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) currently consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each, into a share capital of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500), consisting of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one pence (GBP 0.01) each;

3. Creation of ten (10) different classes of shares to be named “Class A Income Shares”, “Class B Income Shares”, “Class C Income Shares”, “Class D Income Shares”, “Class E Income Shares”, “Class A Capital Shares”, “Class B Capital Shares”, “Class C Capital Shares”, “Class D Capital Shares” and “Class E Capital Shares”, and conversion of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares, with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, into:

- two hundred fifty thousand (250,000) Class A Income Shares,
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class B Income Shares,
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class C Income Shares,
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class D Income Shares, and
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class E Income Shares,
- with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each;

4. Full restatement of the Company’s articles of association; and

5. Miscellaneous.

Then, the Shareholders take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to change the name of the Company from “MREF III Aberdeen Investments S.à r.l.” to “MREF III Sheffield Holdings S.à r.l.”.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to proceed with a stock split of the Company’s share capital, by splitting the share capital of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500) currently consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each, into a share capital of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500), consisting of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to

(i) create the following new classes of shares to be denominated as follows: “Class A Income Shares”, “Class B Income Shares”, “Class C Income Shares”, “Class D Income Shares”, “Class E Income Shares”, “Class A Capital Shares”, “Class B Capital Shares”, “Class C Capital Shares”, “Class D Capital Shares” and “Class E Capital Shares”;

(ii) convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one pence (GBP 0.01) each, into:

- two hundred fifty thousand (250,000) Class A Income Shares,
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class B Income Shares,
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class C Income Shares,
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class D Income Shares, and
  - two hundred fifty thousand (250,000) Class E Income Shares,
- each having a nominal value of one pence (GBP 0.01);

(iii) allocate the new classes of shares between the shareholders in proportion to their shareholding as follows:

a. MREF III “A” shall receive:

- sixty-nine thousand three hundred eighty (69,380) Class A Income Shares,
- sixty-nine thousand three hundred eighty (69,380) Class B Income Shares,
- sixty-nine thousand three hundred eighty (69,380) Class C Income Shares,
- sixty-nine thousand three hundred eighty (69,380) Class D Income Shares, and
- sixty-nine thousand three hundred eighty (69,380) Class E Income Shares,

b. MREF III “B” shall receive:

- seventeen thousand three hundred forty (17,340) Class A Income Shares,
- seventeen thousand three hundred forty (17,340) Class B Income Shares,
- seventeen thousand three hundred forty (17,340) Class C Income Shares,
- seventeen thousand three hundred forty (17,340) Class D Income Shares, and
- seventeen thousand three hundred forty (17,340) Class E Income Shares,

c. MREF III “PC” shall receive:

- one hundred sixty-three thousand two hundred eighty (163,280) Class A Income Shares,
  - one hundred sixty-three thousand two hundred eighty (163,280) Class B Income Shares,
  - one hundred sixty-three thousand two hundred eighty (163,280) Class C Income Shares,
  - one hundred sixty-three thousand two hundred eighty (163,280) Class D Income Shares,
  - one hundred sixty-three thousand two hundred eighty (163,280) Class E Income Shares,
- with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to fully restate the Company’s articles of association which shall henceforth read as follows:

*Definitions*

“Capital Profits” means any profits arising in the Company from an asset directly held by the Company that, if the Company had been a UK resident individual would give rise to a chargeable gain in the Company as defined by TCGA 1992 s1 (or equivalent statute should this provision be superseded under UK law).

“Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 6 of the Articles.

“Class A Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 6 of the Articles.

“Class B Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 6 of the Articles.

“Class C Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 6 of the Articles.

“Class D Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 6 of the Articles.

“Class E Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 6 of the Articles.

“Class A Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class B Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class C Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class D Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class E Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Income Profits” means any profits (including but not limited to dividends) other than Capital Profits. For the avoidance of doubt, any distributions further to a liquidation of a class of shares of Propco or a redemption of such class that fall within the definition of Capital Profits shall not be considered as a dividend.

“Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Law” means the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, regarding commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

“Propco” means MREF III Sheffield Property S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

“Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

## **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name MREF III Sheffield Holdings S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the Articles.

### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these ex-

traordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

### Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at six twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares divided as follows:

- 1) two hundred fifty thousand (250,000) class A income shares (the "Class A Income Shares"),
- 2) two hundred fifty thousand (250,000) class B income shares (the "Class B Income Shares"),
- 3) two hundred fifty thousand (250,000) class C income shares (the "Class C Income Shares"),
- 4) two hundred fifty thousand (250,000) class D income shares (the "Class D Income Shares"), and
- 5) two hundred fifty thousand (250,000) class E income shares (the "Class E Income Shares", and, together with the Class A Income Share, the Class B Income Shares, the Class C Income Shares, the Class D Income Shares, the "Income Shares"),

with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E Income Shares or the Class E Capital Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. Class E Income Shares to Class A Income Shares or Class E Capital Shares to Class A Capital Shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company's share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

"Available Amount" means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company’s share capital is divided into classes of shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company’s share capital may be divided up to ten (10) different classes of shares, as follows:

- 1) the Class A Income Shares;
- 2) the Class B Income Shares;
- 3) the Class C Income Shares;
- 4) the Class D Income Shares;
- 5) the Class E Income Shares;
- 6) the Class A Capital Shares;
- 7) the Class B Capital Shares;
- 8) the Class C Capital Shares;
- 9) the Class D Capital Shares; and
- 10) the Class E Capital Shares;

- 6) to 10) hereinafter referred to as the “Capital Shares”, and, together with the Income Shares, as the “Shares” -.

The Shares shall finance the Company’s direct investment in Propco.

The Income Shares are exclusively entitled to the Income Profits derived from the Company’s investments in Propco, less the amount of the expenses (including but not limited to interest expenses), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of Propco.

All such net Income Profits shall be allocated to an Income Share reserve until its distribution to the holder(s) of Income Shares.

The Capital Shares are exclusively entitled to the Capital Profits realized by the Company on Propco.

All such Capital Profits shall be allocated to a Capital Shares reserve until their distribution to the holder(s) of Capital Shares.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the class of shares to which such assets and profits are allocated in accordance with article 5 here above

The Company’s shares are in registered form.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by the Articles.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by the Articles. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the Articles.** Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case the Company has a sole manager, such sole manager shall be a Luxembourg resident. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company’s management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the “board of managers” used in the Articles is to be construed as being a reference to the “sole manager”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the “board of managers” used in the Articles is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders.

13.4 The Company’s daily management and the Company’s representation in connection with such daily management may be delegated to one or several class B managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company, provided that such person is not a UK resident. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

13.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company, provided that such person is not a UK resident.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

#### Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

16.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

16.8 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority, provide that such manager participates from a place outside the territory of the United Kingdom. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

#### **Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any class B manager (s) or other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Audit and supervision**

#### **Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

#### **Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the Company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, provided that the below classes of shares have been issued by the Company:

- first, the holders of Class A Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Income Shares held by them, then,

- the holders of Class B Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Income Shares held by them, then,

- the holders of Class C Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Income Shares held by them, then,

- the holders of Class D Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Income Shares held by them, then,

- the holders of Class E Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Income Shares held by them, then,

- the holders of Class A Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A Capital Shares held by them, then,

- the holders of Class B Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class B Capital Shares held by them, then,

- the holders of Class C Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class C Capital Shares held by them, then,

- the holders of Class D Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class D Capital Shares held by them, and then,

- the holders of Class E Capital Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class E Income Shares or Class E Capital Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class D Income Shares or Class D Capital Shares).

21.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and the Articles.

21.7 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 21.5 and in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable

reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or the Articles do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and the Articles.

### G. Liquidation

#### Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

### H. Final clause - Governing law

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.”

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

1) MREF III GP Limited, une société constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE, immatriculée auprès du «Companies House» sous le numéro 08405058 («MREF III»), agissant pour le compte de Moorfield Real Estate Fund III «A» Limited Partnership, un fond d’investissement constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE, immatriculé auprès de la «Companies House» sous le numéro LP015419 («MREF III «A»»),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée; et

2) MREF III, susmentionnée, agissant pour le compte de Moorfield Real Estate Fund III «B» Limited Partnership, un fond d’investissement constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE, immatriculé auprès de la «Companies House» sous le numéro LP015420 («MREF III «B»»),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée; et

3) MREF III, susmentionnée, agissant pour le compte de Moorfield Real Estate Fund III «PC» Limited Partnership, un fond d’investissement constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE, immatriculé auprès de la «Companies House» sous le numéro LP015418 («MREF III «PC»»),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration lui délivrée.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés»), de MREF III Aberdeen Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.859, constituée le 9 juillet 2014 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2643 en date du 30 septembre 2014 (ci-après la «Société»)

Les Associés ont valablement délibéré et ont revu l'agenda suivant:

#### *Agenda*

1. Changement de nom de la Société de «MREF III Aberdeen Investments S.à r.l.» en «MREF III Sheffield Holdings S.à r.l.»;

2. Fractionnement des parts sociales de la Société, en divisant le capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) composé actuellement de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1.00) chacune, en un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), composé de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune;

3. Création de dix (10) différentes classes de parts sociales appelées «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E»; et conversion de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune en:

- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A,
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, et
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E,
- ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune;

4. Refonte complète des statuts de la Société; et

5. Divers.

Les Associés prennent les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

Les Associés décident de changer le nom de la Société de «MREF III Aberdeen Investments S.à r.l.» en «MREF III Sheffield Holdings S.à r.l.».

#### *Deuxième Résolution*

Les Associés décident de procéder au fractionnement du capital social de la Société en divisant le capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) composé actuellement de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1.00) chacune, en un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), composé de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0.01) chacune

#### *Troisième Résolution*

Les Associés décident de créer les dix (10) nouvelles classes de parts sociales suivantes appelées comme suit: «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D», «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C», «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D» et «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E»:

Chaque part sociale de chaque classe donne droit à son titulaire à une voix à une assemblée générale des associés de la Société et donne droit aux autres droits prévues par la loi et dans les statuts de la Société, tel que modifié en vertu de la troisième résolution ci-dessous.

Les Associés décident ensuite de convertir la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1) chacune en:

- deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A,
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, et
  - deux cent cinquante mille (250.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E,
- ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

Les Associés décident enfin de répartir les nouvelles classes de parts sociales entre les Associés en proportion de leur participation dans la Société, de la manière suivante:

- a) MREF III «A» reçoit:

- soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (69.380) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A
- soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (69.380) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,
- soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (69.380) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,
- soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (69.380) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, et
- soixante-neuf mille trois cent quatre-vingt (69.380) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E,

b) MREF III «B» reçoit:

- dix-sept mille trois cent quarante (17.340) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A
- dix-sept mille trois cent quarante (17.340) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,
- dix-sept mille trois cent quarante (17.340) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,
- dix-sept mille trois cent quarante (17.340) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, et
- dix-sept mille trois cent quarante (17.340) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E,

c) MREF III «PC» reçoit:

- cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt (163.280) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A
  - cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt (163.280) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B,
  - cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt (163.280) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C,
  - cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt (163.280) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, et
  - cent soixante-trois mille deux cent quatre-vingt (163.280) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E,
- ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

#### *Quatrième Résolution*

Les Associés décident de procéder à une refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

#### *«Définitions*

«Gain en Capital» signifie tout gain en capital réalisé par la Société sur des actifs directement détenus par celle-ci lesquels, si la Société était un individu résidant au Royaume-Uni, constitueraient une plus-value imposable au sens de la TCGA 1992 s1 (ou une quelconque loi anglaise équivalente substituant ladite disposition).

«Parts Sociales de Gain en Capital» a le sens attribué à ce terme à l'article 6 des Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E» a le sens attribué à ce terme à l'article 5 des Statuts.

«Bénéfice de Revenu» signifie tous les profits (incluant sans s'y limiter aux dividendes), autre que les Profits de Gain en Capital. Afin d'éviter toute équivoque, tout versement dans le cadre de la liquidation ou du rachat d'une classe de parts sociales de Propco tombant sous le coup de la définition des Gains en Capital, ne doit pas être considéré comme dividende.

«Propco» signifie MREF III Sheffield Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

### **A. Nom - Objet social - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de MREF III Sheffield Holdings S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

#### **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales divisées comme suit:

- deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe A (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A»),
  - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe B (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B»),
  - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe C (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C»),
  - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe D (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D»),
  - deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe E (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E», ensemble avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu»),
- ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E ou les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E à Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A ou Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E à Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités pour un changement de ces Statuts.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents Statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

5.12 Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d'Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d'Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.»

## **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Le capital social de la Société peut être divisé jusqu'en dix (10) différentes classes de parts sociales, comme suit:

- 1) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A;
- 2) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B;
- 3) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C;
- 4) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D;
- 5) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E;
- 6) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A;
- 7) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B;

- 8) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C;
- 9) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D; et
- 10) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E;

Les parts sociales désignées sous les points 6) à 10) ci-dessus étant définie comme les “Parts Sociales de Gains en Capital”, ensemble avec les Parts Sociale des Bénéfice de Revenu, les “Parts Sociales”.

Les Parts Sociales permettent le financement direct des investissements de la Société dans Propco.

Les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu confèrent un droit exclusif sur les Bénéfices de Revenu provenant des investissements de la Société dans Propco, déduction faite de l'ensemble des dépenses (y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais d'intérêts), pertes, taxes, ainsi que de tout transfert de fonds incombant à la Société qui peuvent régulièrement et raisonnablement être rattachés à la gestion ainsi qu'aux opérations de Propco.

L'ensemble de ces Bénéfices de Revenu net devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu.

Les Parts Sociales de Gain en Capital confèrent un droit exclusif sur les Gains en Capital réalisés par la Société sur Propco.

L'ensemble de ces Gains en Capital devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Gain en Capital, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de gain social.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les droits des Associés en relation avec l'actif net et les profits de la Société devront être proportionnels aux Parts Sociales détenues par l'Associé en rapport avec la classe de parts sociales à laquelle un tel actif net et profits sont attribués, conformément à l'article 6, susmentionné ci-avant.

Les parts sociales de la société ont été émises sous la forme de titres nominatifs.

Les parts sociales fractionnées devront avoir les mêmes droits que les parts sociales entières, pour autant que ces parts sociales devront être uniquement autorisé de voter si la somme des parts sociales fractionnées peut être regroupée sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) entière(s). Dans l'hypothèse contraire, ces parts sociales fractionnées ne disposent d'aucun droit de vote.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décision des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents Statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée

générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des Statuts.** Toute modification des Statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants, qui doivent être impérativement associés de la Société. Si la Société a un seul gérant, celui-ci doit impérativement avoir sa résidence au Luxembourg. Si la Société a plusieurs gérants, alors les gérants forment un conseil de gérance, organe en charge de la gestion et représentation journalière de la Société. Il peut exister plusieurs classes de gérants au sein de la Société. Le cas échéant et dans les cas où on ne fait pas référence au terme de «gérant unique» dans les Statuts, le terme de «conseil de gérance» doit être interprété comme faisant référence au terme de «gérant unique».

13.2 Si la Société est gérée par un seul gérant, à mesure applicable et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces Statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 La gérance journalière de la Société et la représentation de la Société en relation avec sa gérance journalière pourra être déléguée à un gérant de classe B ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique. Leurs nominations, révocations et pouvoirs devront être déterminés par le conseil de gérance.

13.5 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par le biais de procuration notariée ou non, à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, à condition que cette personne ne soit pas un résident britannique

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation par le président ou par deux de ses membres, aux lieux et heure mentionnés dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie de l'acte de désignation étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

16.8 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, pourvu que lors de sa participation le gérant ne se trouve pas sur le territoire du Royaume-Uni. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** Lorsque la Société a plusieurs gérants, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou la seule signature de tous(s) gérant(s) de classe B ou toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Lorsque la Société a un Associé Unique elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Unique ou par la signature conjointe ou la seule signature par toute(s) personnes(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Unique. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de chaque(s) agent(s) auquel/auxquelles pareil pouvoir en relation avec la gérance quotidienne de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et Surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivées des gains retenus, y compris de toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que les classes de parts sociales ci-dessous aient été émises par la Société:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcents (0.18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E ou Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe E) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D ou les Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D).

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

21.7 Les distributions aux associés sont effectuées en conformité avec l'article 21.5 et en proportion avec le nombre de parts sociales détenues dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales détenues dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4972. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047256/971.

(150054005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

#### **Opexia PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.508.

L'an deux mille quinze, le seize mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPEXIA PSF S.A., ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.508, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 7 juin 2011 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3224 du 18 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le président désigne comme secrétaire Madame Mounya BOURAS, employée privée, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel LEBEAU, directeur, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000,-) à un million deux cents soixante mille euros (EUR 1.260.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts;

3. Approbation de toutes déclarations afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation de capital de Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million cent soixante mille euros (EUR 1.160.000,-) représenté par onze mille six cents (11.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à un montant d'un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-) par la création et l'émission de mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les mille (1.000) nouvelles actions de la Société sont souscrites comme suit:

- Monsieur Emmanuel LEBEAU, né le 2 juin 1972 à Metz (France), résidant professionnellement au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg,

déclare souscrire à deux cents (200) actions nouvelles pour un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-);

- Madame Nathalie CREMER, née le 12 janvier 1965 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant au 4, Schleis-schen, L-8506 Rédange sur Attert,

ici représentée par Monsieur Emmanuel LEBEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2014, laquelle restera annexée aux présentes,

déclare souscrire à quinze (15) actions nouvelles pour un montant de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-);

- Monsieur Olivier GRANBOULAN, né le 25 août 1955 à Langeais (France), demeurant au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Emmanuel LEBEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2014, laquelle restera annexée aux présentes,

déclare souscrire à cinq cents (500) actions nouvelles pour un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-);

- AMBRINVEST S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.751,

ici représentée par Monsieur Emmanuel LEBEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 novembre 2014, laquelle restera annexée aux présentes,

déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-cinq (285) actions nouvelles pour un montant de vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 28.500,-).

Toutes les actions sont intégralement libérées en espèces pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social. (premier paragraphe).** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent soixante mille euros (EUR 1.260.000,-) divisé en douze mille six cents (12.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale approuve toutes déclarations faites aux présentes et afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation du capital social de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. BOURAS, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 17 mars 2015. 1LAC/2015/8252. Reçu soixante-quinze euros. € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047293/95.

(150053663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Diddeleng Taxi Martins SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R.C.S. Luxembourg B 195.509.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le six mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Roberto Carlos DA SILVA MARQUES GALVÃO, né à Marsberg (Allemagne), le 23 février 1973, demeurant à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DIDDELENG TAXI MARTINS SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de taxis ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Roberto Carlos DA SILVA MARQUES GALVÃO, né à Marsberg (Allemagne), le 23 février 1973, demeurant à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

### *Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

### *Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Roberto Carlos DA SILVA MARQUES GALVÃO, né à Marsberg (Allemagne), le 23 février 1973, demeurant à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

### *Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 123,95

Signé: Da Silva Marques Galvão et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7821. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015045001/65.

(150051701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---

### **Immobilière Bartimes-Schilling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 101.432.

### *Extrait des résolutions du conseil d'administration du 26 février 2015*

Le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

#### *Résolution 1:*

La société EBC, European Business Consulting S.à r.l., avec siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich est nommée commissaire aux comptes pour un mandat de 6 ans se terminant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice social 2020 en remplacement de la société anonyme Fiduciaire de l'Est S.A. avec siège social à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes.

Beaufort, le 26 février 2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015045127/17.

(150051868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

---